





À CHAMBRAY LES TOURS, le 05/01/24

DUPONT ANTOINE ET MARIÉ 3

TEST

37200 TEST

Référence Expert : 419034051

Référence Sinistre : 4 EXPERTISES du 26/03/21

Véhicule : BB-000-BB

Proposition de cession RIV et VGE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée, nous avons expertisé votre véhicule immatriculé BB-000-BB le . Nos premières conclusions sont les suivantes :

Valeur du véhicule avant sinistre : 1666,67 E HT

: 2000,00 ETTC

• Montant des réparations avant démontage : 8000,00 EHT

: 9600,00 ETTC

Votre véhicule est donc économiquement réparable et soumis à la procédure VGE. L'estimation des travaux avoisinant la valeur, nous vous conseillons, en raison notamment des dommages complémentaires que peut révéler le démontage, de ne pas entreprendre la réparation de votre véhicule.

Quelles possibilités s'offrent à vous ?

Option 1 : Céder son véhicule à sa compagnie d'assurance

Nous vous invitons à envoyer l'ensemble des documents de cessions complets et complétés selon la notice jointe.

Nous vous remercions de bien vouloir remettre vos clés et double au dépositaire du véhicule, ou de les laisser dans le véhicule, accompagnées s'il y a lieu des codes anti-démarrage et autoradio. Si vous avez laissé des objets ou effets personnels dans votre véhicule, nous vous invitons à les récupérer au plus vite. En revanche, le véhicule et tous les éléments le composant doivent rester intacts.

Votre compagnie d'assurance vous indemnisera, sous réserve de garantie et application des clauses de votre contrat d'assurance, déduction éventuelle de la franchise, à réception de ces documents complétés par vos soins.



Ouvert du Lundi au jeudi : 8h30 -12h00 / 14h00 - 18h00 et le vendredi : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 17h00



Option 2 : Faire réparer son véhicule

En application des dispositions des articles L.327-4 et L.327-5 du Code de la Route, nous vous confirmons que votre véhicule ne peut pas circuler dans des conditions normales de sécurité, à la date à laquelle nous avons procédé à son examen, dans le cadre de la procédure VGE.

Afin de pouvoir être autorisé à circuler de nouveau avec votre véhicule, sa remise en état oblige à un suivi des travaux et des contrôles effectués par un expert en automobile qualifié VE, qu'il est nécessaire de mandater avant le début des réparations. Son rapport doit certifier que le véhicule a fait l'objet des réparations, prévues par le premier rapport d'expertise et qu'il est en état de circuler dans les conditions normales de sécurité. La réparation du véhicule doit être confiée à un professionnel de l'automobile, vous ne pouvez en aucun cas l'effectuer vous-même.

L'indemnisation des réparations, sous réserve de garantie et application des clauses de votre contrat d'assurance, est limitée à la valeur du véhicule au moment du sinistre après déduction éventuelle d'une franchise. Nous vous recommandons vivement de faire établir par le réparateur de votre choix, un devis de remise en état, afin de vous assurer de la réparabilité économique de votre véhicule avant l'exécution des travaux.

Option 3 : Conserver son véhicule sans le faire réparer

En application des dispositions des articles L.327-4 et L.327-5 du Code de la Route, nous vous confirmons que votre véhicule ne peut pas circuler dans des conditions normales de sécurité, à la date à laquelle nous avons procédé à son examen, dans le cadre de la procédure VGE.

Le véhicule a interdiction de circuler, ne pourra plus être vendu hormis à un déconstructeur VHU ou à un professionnel de l'automobile.

Nous vous demandons de nous faire connaître votre décision par écrit, à l'aide du document réponse, et dans les plus brefs délais (maximum 15 jours).

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

L'expert,

Si vous n'êtes pas propriétaire du véhicule (acquisition en Location avec Option d'Achat ou en Location Longue Durée), transmettez au plus vite ce document et les pièces jointes à la société de location ou de financement qui seule peut prendre la décision. Si vous avez contracté un crédit, pensez à informer votre organisme de financement.



SAS au capital de 124 320 € - SIREN : 509 311 619 - RCS POITIERS





Réponse à la proposition de cession RIV et VGE

Réparations inférieures à la valeur et véhicule gravement endommagé

| Référence Expert : 419034051 Référence Sinistre : 4 EXPERTISES du 26/03/21 Véhicule : BB-000-BB | | |
|---|--|--|
| A la demande de MACIF et sous réserve de votre droit à ind Nom Prénom du propriétaire : DUPONT | emnisation, le véhicule a été expertisé. | |
| Jaccepte les conclusions de l'expert : • Valeur du véhicule à dire d'expert, avant sinistre | : 1666,67 E HT : 2000,00 E TTC | |
| Montant des réparations, avant démontage | : 8000,00 E HT : 9600,00 E TTC | |
| Option 1 : JE DECIDE DE CEDER LE VEHICULE A L'ASSURANCE et vous confirme avoir donné mon accord pour l'enlèvement de mon véhicule. | | |
| Option 2 : JE DECIDE DE FAIRE REPARER LE VEHICULE et reconnais avoir eu connaissance que le montant de l'indemnisation ne pourra excéder la valeur du véhicule. Nous vous conseillons de vous rapprocher du réparateur de votre choix, afin que ce dernier s'engage, au travers d'un devis exhaustif, sur le montant final de la remise en état avant l'exécution des travaux. | | |
| Je mandate votre cabinet d'expertise en a sera réparé au garage : | automobile avant d'engager les travaux, mon véhicule | |
| Option 3 : JE DECIDE DE CONSERVER LE VEHICULE SANS LE FAIRE REPARER, j'ai bien noté que le véhicule a interdiction de circuler, que je ne pourrai plus le vendre hormis à un déconstructeur VHU ou à un professionnel de l'automobile et je reconnais avoir pris connaissance des contraintes et obligations prévues des articles L.327-1 à L.327-5 du Code de la Route. | | |
| | | |
| | | |
| Fair à | | |
| | , le priétaire(s), précédée de la mention « lu et approuvé » our les sociétés, nom et qualité du signataire et cachet) | |



EXPERTS GROUPE 37 TOURS Sud

EXPAD 37 - 54 bis Av de la République - 37170 CHAM BRAY LES TOURS 0805 28 1000 - contact.expad@expertsgroupe.fr

SAS au capital de 124 320 € - SIREN : 509 311 619 - RCS POITIERS



CERTIFICAT DE CESSION D'UN VÉHICULE D'OCCASION



(à remplir par l'ancien propriétaire et le nouveau proprietaire)

| Liberté Articles R322-4 et R322-9 du code de la re Égalité Fraternité | oute Exemplaire 1 destiné à l'ancien propriétaire | |
|--|--|--|
| LE VÉHICULE (à remplir par l'ancien propriétaire) | | |
| | U 01/01/22 U (B) Date de 1™ immatriculation du véhicule | |
| (D.1 Marque) (D.2 Type, variante, version) (J.1 Genre national) Kilométrage inscrit au compteur du véhicule : 192000 | (D.3 Dénomination commerciale) | |
| Présence du certificat d'immatriculation : | Motif d'absence de certificat d'immatriculation : | |
| OUI – numéro de formule NON – (figure sur le 1** volet du certificat d'immatriculation de type AB-123-CD) ou (I) date du certificat d'immatriculation (si ancien format d'immatriculation de type 123 AB 45) | Motif d'absence de certificat d'illimatriculation . | |
| Ancien propriétaire | | |
| ☐ Personne physique ou entreprise individuelle — Sexe : M ☐ F ☐ ☐ Personne morale | | |
| Je soussigné(e), DUPONT MARIE NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE | N° SIRET, (le cas échéant) | |
| Adresse complète: ADRESSE L Type de voie (avenue, etc.) Nom o | de la voie | |
| Code postal Commune Certifie (veuillez cocher la case correspondante): X céder céder pour destruction Le | | |
| Je certifie en outre (veuillez cocher la case correspondante): Avoir remis au nouveau propriétaire un certificat établi depuis moins de quinze jours par le ministre de l'Intérieur, attestant à sa date d'édition de la situation administrative du véhicule; Que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou de l'actuel certificat d'immatriculation; Que ce véhicule est cédé pour destruction à un professionnel de la destruction des véhicules hors d'usage (VHU) portant le n° d'agrément : (Le numéro d'agrément VHU du professionnel acquéreur est obligatoire si le véhicule est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues. La liste des professionnels agréés est disponible sur https://immatriculation.ants.gouv.fr). | | |
| Fait à, le | Signature de l'ancien propriétaire, (Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet) | |
| | | |
| Nouveau propriétaire | | |
| ☐ Personne physique ou entreprise individuelle — Sexe : M☐ F☐ ☐ Personne morale | | |
| Je soussigné(e), LMACIF NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE | 781452511 N° SIRET, (le cas échéant) | |
| Né (e) le | | |
| Adresse complète: TSA 37217 | | |
| Certifie (veuillez cocher la case correspondante): Acquérir le véhicule désigné ci-dessus aux dates et heures indiquées par l'ancien propriétaire; Avoir été informé de la situation administrative du véhicule. | | |
| Fait à, le | Signature du nouveau propriétaire, (Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet) | |



CERTIFICAT DE CESSION D'UN VÉHICULE D'OCCASION



(à remplir par l'ancien propriétaire et le nouveau proprietaire)

Liberté Articles R322-4 et R322-9 du code de la route Égalité Exemplaire 2 destiné au nouveau propriétaire Fraternite LE VÉHICULE (à remplir par l'ancien propriétaire) -____01/01/22 ____ __ BB-000₁BB _____ (A) Numéro d'immatriculation du véhicule (E) Numéro d'identification du véhicule (B) Date de 1[™] immatriculation du véhicule **UTILITAIRES** 0 MPL55F6M0709 (D.1 Marque) (D.2 Type, variante, version) (J.1 Genre national) (D.3 Dénomination commerciale) Kilométrage inscrit au compteur du véhicule : 192000 Présence du certificat d'immatriculation : NON - Motif d'absence de certificat d'immatriculation : OUI – numéro de formule _____ (figure sur le 1 or volet du certificat d'immatriculation de type AB-123-CD) ou (I) date du certificat d'immatriculation (si ancien format d'immatriculation de type 123 AB 45) Ancien propriétaire -□ Personne physique ou entreprise individuelle — Sexe : M □ F □ Personne morale Je soussigné(e), DUPONT MARIE NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE N° SIRET. (le cas échéant) Adresse complète : ADRESSE Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie LTOURS Code postal Certifie (veuillez cocher la case correspondante) : X céder céder pour destruction Le h le véhicule désigné ci-dessus. Je certifie en outre (veuillez cocher la case correspondante): X Avoir remis au nouveau propriétaire un certificat établi depuis moins de quinze jours par le ministre de l'Intérieur, attestant à sa date d'édition de la situation administrative du véhicule; 🛛 Que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou de l'actuel certificat d'immatriculation; Que ce véhicule est cédé pour destruction à un professionnel de la destruction des véhicules hors d'usage (VHU) portant le n° d'agrément : _. (Le numéro d'agrément VHU du professionnel acquéreur est obligatoire si le véhicule est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues. La liste des professionnels agréés est disponible sur https://immatriculation.ants.gouv.fr). Signature de l'ancien propriétaire, Fait à (Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet) Nouveau propriétaire -Personne physique ou entreprise individuelle — Sexe: M F X Personne morale Je soussigné(e), MACIF NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE Adresse complète: ISA 37217 Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie **NIORT CEDEX 9** Certifie (veuillez cocher la case correspondante): Acquérir le véhicule désigné ci-dessus aux dates et heures indiquées par l'ancien propriétaire; Avoir été informé de la situation administrative du véhicule. Signature du nouveau propriétaire, Fait à (Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet)

Dernière étape :

Il est <u>impératif</u> de nous remettre <u>l'Original du Certificat d'immatriculation barré</u>, daté et signé, conformément aux annotations en rouge sur le spécimen ci-dessous

Soit:



L'envoyer par courrier en LETTRE SUIVIE à l'adresse suivante :

EXPERTS GROUPE 37 TOURS Sud EXPAD 37 54 Bis Av. de la République 37170 CHAM BRAY LES TOURS



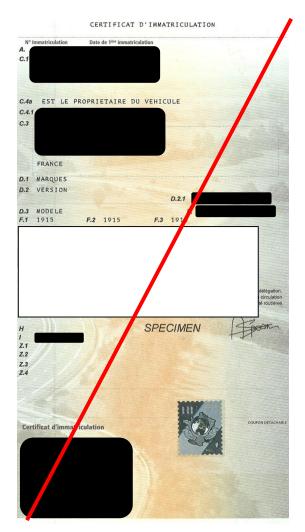
La déposer au Cabinet

o Joindre à cet envoi le double des clés si vous en possédez (un jeu doit rester avec le véhicule) ainsi que tous les codes de sécurité (antivol, autoradio, etc...)

<u>Les dates du certificat d'immatriculation et des</u> <u>CERFA de cession doivent être identiques</u>



- <u>Cas particulier n°1 :</u>
 2 propriétaires = 2 signatures
- <u>Cas particulier n°2 :</u>
 société = nom, qualité, signature et cachet



Pour accélérer votre indemnisation, communiquer nous une photo de votre certificat d'immatriculation barré, daté et signé, à l'aide du lien ci-dessous.